

OBLIGATIONS et TEXTES DE REFERENCES

Recommandation R 408

Décret n° 2004-924 du 1^{er} septembre 2004

L. 4141-2, impose d'organiser une formation appropriée aux travailleurs

PUBLIC CONCERNE

Personnel d'une entreprise ayant besoin de monter et démonter un échafaudage fixe afin d'effectuer des travaux sur échafaudage fixe

PRE-REQUIS

- Personnel reconnu apte médicalement au travail en hauteur
- Stage accessible aux débutants ou confirmés de plus de 18 ans.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques afin de justifier de la compétence au montage au démontage et à l'utilisation des échafaudages en toute sécurité conformément au décret 2004-924 et à la R-408.

CONTENU :

Montage/Démontage

- Sensibilisation à la sécurité
- Les différents types d'échafaudages
- Protections collectives et individuelles
- Notice du fabricant, plan, note de calcul
- Le cahier des charges
- La vérification de l'état du matériel
- La maîtrise des opérations de montage et de démontage en sécurité
- Elinguer et treuiller les charges à partir de l'échafaudage

- Communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses
- Apprécier la qualité et la résistance des ancrages et amarrages de l'échafaudage
- Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur

EXERCICES PRATIQUES :

- Montage démontage d'un échafaudage en sécurité

METHODE PEDAGOGIQUE

- L'organisme de formation mettra en œuvre tous les moyens techniques et humains pour la bonne réalisation de cette action de formation.
- Magistrale et démonstrative (+ multimédia), participative (exercices seul et en groupe) et formation pratique
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices avec utilisation d'échafaudages roulants disponibles au sein de l'entreprise.
- Pour les formations sur site, le client mettra à disposition du formateur une salle de cours et pour la partie pratique les infrastructures ainsi que le ou les échafaudages complets et conformes et les notices ou plan de montage.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Le client doit impérativement nous mettre à disposition les infrastructures ainsi que le ou les **échafaudages complets et conformes**, les notices et le plan de montage.
- Équipement de Protection Individuelle (EPI) : Chaussures de sécurité (port obligatoire), gants de protection lors des manipulations du matériel, casque, harnais et longe.
- Support pédagogique remis aux participants

EVALUATION DE LA FORMATION

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation

- Contrôle des connaissances théorique par QCM
- Vérification des acquis par des exercices pratiques

INTERVENANT

Formateur expérimenté « Travail en hauteur et Echafaudage »

VALIDATION DE LA FORMATION

Mise en situation des stagiaires - Analyse et actions correctives - Bilan et évaluation individualisée avec validation d'aptitude au montage, d'échafaudage de pieds par la délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur en fin de stage.

Attestation de formation délivrée par EGIDE ENTREPRISE

DUREE FORMATION

Initial 2 jours

RECYCLAGE

Préconisé tous les 3 à 5 ans

Nota : il est de la responsabilité du chef d'entreprise de s'assurer de l'actualisation des compétences des opérateurs

NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 8 personnes
- En inter formation validée à partir de 6 personnes